

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 30 avril 2020

### **Télé-déclaration des aides surfaciques de la Politique Agricole Commune (PAC)**

#### *Faites vos démarches sans attendre*

La télédéclaration des aides surfaciques de la Politique Agricole Commune (PAC) a ouvert depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020 sur le portail TELEPAC.

Même si la date de fin de la période de télédéclaration est prolongée jusqu'au 15 juin 2020 dans le contexte actuel, il est impératif que la très grande majorité des exploitants agricoles télédéclarent dès à présent, afin de maintenir l'objectif d'un paiement massif d'une avance aux agriculteurs mi-octobre. La DDT s'organise pour que les exploitants aient effectué leurs démarches avant le 15 mai 2020.

Plus la proportion de dossiers déposés au 15 mai 2020 sera élevée, plus le calendrier habituel d'instruction et de paiement pourra être respecté. La date de dépôt effectif du dossier pourra ainsi avoir un impact sur la date de paiement de l'avance.

La DDT s'est ainsi mobilisée depuis le 1<sup>er</sup> avril pour apporter une assistance téléphonique ou à distance (en contactant le 03 25 71 15 53 ou bien en transmettant vos questions à la boîte mail suivante : [ddt-pac@aube.gouv.fr](mailto:ddt-pac@aube.gouv.fr)).

A partir du lundi 4 mai, cette assistance à la télédéclaration sera complétée par un accueil présentiel sur rendez-vous dans les locaux de la DDT (2 mail des Charmilles à Troyes), dans le respect des règles barrières et des consignes en matière de sécurité sanitaire. La prise de rendez-vous peut d'ores et déjà se faire en téléphonant au 03 25 71 18 00.

Pour vous accompagner dans cet objectif de télédéclaration des aides PAC avant le 15 mai, les organismes de service référencés par le Ministère de l'Agriculture peuvent également vous apporter un appui : Chambre d'agriculture, FDSEA, CERFRANCE, CDER, CGC.

**Contacts presse** : Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
**Tél.** : 03.25.42.36.74 ou 36.52 **Courriel** : [pref-communication@aube.gouv.fr](mailto:pref-communication@aube.gouv.fr)